



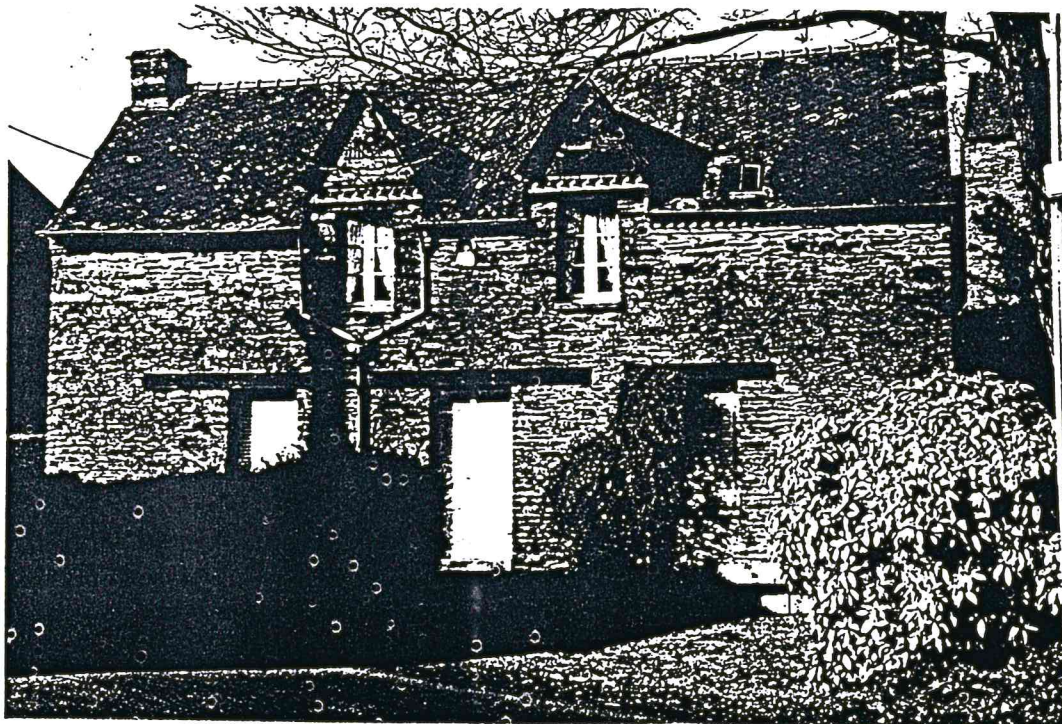
L'ALOUETTE



Bulletin d'informations communales

Juin 1997

N° 17



RETROSPECTIVE DU COMMERCE

Dans notre bulletin n° 16 de Décembre 1996, nous avons fait le recensement des bistrots de SAINT-GANTON depuis le début du siècle.

Aujourd'hui, nous essayons de refaire l'historique de la maison qui sera prochainement notre bistrot. Ce futur commerce accueillera aussi un dépôt de pain. En fait, ce n'est pas une nouveauté dans cette maison.

- jusqu'en 1942, la maison était tenue par Francis GAUDICHON dit "BRISSE" avec une activité de buvette.
- de 1942 à 1960 environ, Yvonne et André PROVOST y ont tenu le commerce de cordonnerie-chaussures-journaux-aliments- poulets et ... un dépôt de pain !

Ensuite, la maison est restée inhabitée pendant quelques années ; enfin, pas tout à fait ...car, si ceux qui approchent la cinquantaine aujourd'hui ont bonne mémoire, ils se souviendront des "boums" - avec une ambiance " Salut les copains" - dans un grenier tout décoré des posters de Cloclo, Sheila, Johnny etc...

- A la fin des années 60, Mme PETIT est venue habiter là pour deux ans après y avoir fait quelques travaux de rénovation, au rez-de-chaussée principalement.
- début 1970, une famille de Rennais, avec trois petites filles, a loué la maison pour les week-end.
- en 1974, Mr et Mme CALOT s'y sont installés.
- en 1975, Mr et Mme JAGUENEAU l'ont louée en résidence de week-end jusqu'au début des années 80, date à laquelle cette maison a été vendue à la famille SCOBIE d'Angleterre qui y passera de nombreuses vacances jusqu'à ces dernières années. Ils ont poursuivi la rénovation et complété l'aménagement des combles.

La maison est propriété de la commune depuis 1996 et va devenir notre prochain commerce.

Michèle LOUET

Le Mot du Maire

L'opération programmée de l'habitat s'est terminée fin 1996. Bien que le nombre de dossiers pour 1000 habitants ait été le plus grand pour Saint-Ganton, les besoins restent importants. Toutes les aides financières ne disparaissent pas et la Communauté de Communes a souhaité conserver localement un dispositif de proximité avec le maintien de permanences tenues par le Pact Arim, qui à la demande de particuliers peuvent être suivies de visites conseil ou d'études de faisabilité.

Actuellement, nous vivons la délocalisation de la Société Tecnofra de Courbouton vers le siège social d'Offranville à DIEPPE. Une trentaine de personnes vont se retrouver au chômage. Tout le monde a le droit à l'erreur, certes, mais c'est malheureusement une erreur politique industrielle que je viens constater avec vous aujourd'hui. Quant à l'avenir de l'entreprise sur le site, nous continuons à l'examiner et tentons de voir comment pourrait être obtenu le redémarrage de certaines activités. Je ne pense pas que ces projets voient le jour de suite mais d'après ce que j'en sais tout espoir n'est pas perdu.

La Rando Ouest-France a été une réussite à Saint-Ganton, elle a donné satisfaction à tous les participants passant chez nous, et a permis une fois de plus de constater toutes les forces vives existantes dans notre petite commune, soyons en fiers et merci à toutes et à tous.

Patience... l'ouverture de notre futur commerce devrait se faire en fin d'année.

Bon été, et bonnes vacances.

*Votre maire,
Bernard GEFFLOT*

*** ETAT CIVIL**

NAISSANCES

le 28 février 1997 à REDON, est né :
Nicolas RICAUD
"Beaucel"

le 23 avril 1997 à REDON, est né :
François BOUREL
"Beaucel"

le 17 avril 1997 à REDON, est née :
Charlotte SIMON
"Gominé"

le 25 avril 1997 à REDON, est né :
Mennic GUEMENE
"Beaucel"

DECES

le 30 mai 1997 est décédée
Mme Clémentine ROGER veuve COTTAIS
88 ans, domiciliée "La Touraudais"

*** NOUVEAUX RESIDENTS**

Nous souhaitons la bienvenue sur la Commune à :

- * Mr et Mme Michel BOUREL domiciliés à "Brubet",
- * Mr Loïc RIBET domicilié à "Beaucel",
- * Mr Robert TOURNEUX et Mme Nicole BRIAIS domiciliés à "La Touraudais",
- * Mr et Mme Yannick REMINIAC domiciliés à "La Touraudais",
- * Mr David AUBERT et Mlle Anicette DUCLOYER domiciliés à "La Manchonnais".

*** RECENSEMENT MILITAIRE**

Vous avez 17 ans en AVRIL, MAI ou JUIN 1997. Faites-vous recenser à la Mairie entre le 1er juillet et le 31 juillet 1997.

*** PERMANENCES**

▣ de l'Assistante Sociale

L'assistante sociale Mme BODINIER assure sa permanence à la Mairie le 3ème mercredi de chaque mois de 10 h 30 à 11 h 30. En raison des congés annuels, la permanence du mois d'Août n'aura pas lieu.

▣ du Conseiller Général

Monsieur LESACHER, Conseiller Général du Canton de PIPRIAC, assurera une permanence en Mairie le lundi 7 juillet 1997 de 11 h à 12 h.

DECLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDEES depuis le 16 novembre 1996

DEMANDEUR	ADRESSE	LIEU DU CHANTIER	NATURE	ACCORD DU
THIBAUT Francis	Le Souchais - 35550 SAINT-GANTON	Le Souchais	Changement couverture et ouvertures	22/11/96
BOULAIS Jean-Yves	Belle Perche - 35550 SAINT-GANTON	Belle Perche	Edifier une véranda	13/02/97
GAUVIN Daniel	16 rue de la Pavanière 35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETS	La Houle	Création d'une ouverture en pignon	13/02/97
RICAUD Laurent	Beaucel - 35550 SAINT-GANTON	Beaucel	Transformation porte garage en porte fenêtre	03/06/97

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES depuis le 16 novembre 1996

DEMANDEUR	ADRESSE	LIEU DU CHANTIER	NATURE	ACCORD DU
CHEVAL Roger	8 allée Charles Gounod - 35760 SAINT-GREGOIRE	La Houle	Aménagement d'habitation	31/12/96
MAILLET Marie-Jeanne	La Roche - 35550 SAINT-GANTON	La Roche	Construction d'un garage	02/01/97
MASSIOT Philippe	Gominé - 35550 SAINT-GANTON	Gominé	Restauration d'habitation	17/01/97
MAILLET Marie-Jeanne	La Roche - 35550 SAINT-GANTON	La Roche	Restauration d'habitation	31/01/97
Mairie de ST GANTON	Le Bourg - 35550 SAINT-GANTON	La Roche	Réhabilitation d'un débit de boisson - PMU - Dépôt de pain	29/03/97
BIGNON Edith	La Vieille Ville - 44290 GUEMENE PENFAO	Beaucel	Aménagement habitation	05/04/97

PRECAUTIONS A PRENDRE CONTRE LES FUITES

Vous trouverez ci-après quelques recommandations pour vous permettre de vous assurer de l'étanchéité de vos installations intérieures de distribution d'eau, éventuellement d'y détecter les fuites et d'y remédier.

FUITES NON VISIBLES

Elles prennent naissance sur une conduite enterrée. L'eau s'infiltre en terre, suit souvent la tranchée de la conduite, puis trouve un égout, un fossé ou un drain et n'est pas détectée.

Elles peuvent aussi se produire dans des appareils dont les trop-pleins ou les vidanges sont reliés à l'égout sans une disconnexion de type entonnoir permettant de visualiser un passage d'eau.

Si les fuites sont importantes, elles peuvent se manifester par une baisse de pression et/ou un bruit continu provenant des canalisations.

FUITES VISIBLES

Ce sont surtout les fuites aux joints de compteur ou de robinet d'arrêt, aux robinets des installations sanitaires et chasses d'eau. La cause la plus fréquente de dépassement de la consommation habituelle est la mauvaise étanchéité des chasses d'eau. L'écoulement est parfois visible mais souvent il n'est mis en évidence qu'en passant un papier de soie sur le fond de la cuvette car le filet d'eau est très mince.

Il faut savoir également qu'un mauvais réglage de chasse d'eau peut occasionner une fuite supérieure à 100 mètres cubes dans une année. Par exemple, une fuite inaudible et peu visible de l'ordre d'un litre au quart d'heure correspond à une consommation de 25 mètres cubes pour une année.

Pour toute réparation sur votre installation, veuillez faire appel à votre plombier. En cas de fuite avant compteur ou au bloc compteur, vous appelez le service des eaux qui est seul habilité à intervenir sur cette partie de votre branchement (les numéros de téléphone figurant sur chacune de vos factures).

Nous vous conseillons vivement :

- de vérifier périodiquement l'état de votre installation allant au compteur à tous les points de puisage de l'eau,
- de vous assurer périodiquement du bon état (et du serrage) des joints aval de compteur ou de robinet d'arrêt,
- de vous assurer qu'il n'y a pas de fuite, en relevant l'index du compteur en l'absence de puisage, par exemple le soir avant le coucher puis le matin au réveil,
- de fermer le robinet d'arrêt placé près du compteur en cas d'absence prolongée,
- de relever périodiquement votre compteur pour suivre votre consommation,
- de prévenir le service des eaux de toute fuite sur votre branchement entre la prise sur la conduite et le bloc compteur.

Le service des eaux vous remercie de bien vouloir l'informer de toute fuite qui semblerait provenir d'une conduite sous voie publique en téléphonant au bureau où une permanence est assurée.

Vie Municipale

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 décembre 1996 à 20 heures

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le vingt décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 12 décembre 1996

Présents : Mr B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, M-J. TEMPLE, M-T. DANIEL, Mrs J-C. PITAUT, E. LE BARH, F. THIBAUT, G. VALENTIN

Excusé : Mr P. RICHARD

Secrétaire : Mme M-T. DANIEL

Ordre du jour :

- * *Délibération pour prise de possession de certains chemins ruraux de l'A.F.R.,*
- * *Délibération pour subvention (amende de police),*
- * *Contrat S.P.A.,*
- * *Devis pour Monument aux Morts,*
- * *Délibération pour SMICTOM Guichen,*
- * *Participation aux sentiers de l'Aff à la Vilaine,*
- * *Délibération pour l'entretien du matériel de défense contre l'incendie,*
- * *Participation au SIVU de Bain de Bretagne,*
- * *Vérification des équipements sportifs,*
- * *Demande d'étude des travaux salle polyvalente,*
- * *Information sur l'opération dernier café,*
- * *Règlement ADEME,*
- * *Questions diverses.*

1 - Délibération pour prise de possession de certains chemins ruraux de l'A.F.R.

L'Association Foncière souhaite voir passer les chemins ruraux de la propriété de l'Association Foncière à la propriété de la Commune. Elle ne fait ainsi que régulariser une situation existante, puisque l'entretien et même l'amélioration de ces chemins sont déjà réalisés par la Commune. Ce changement de propriétaires concerne plus d'une vingtaine de "routes de remembrement" inter-villages ainsi que des tronçons à l'intérieur des villages.

2 - Travaux d'Assainissement et chemin piétonnier au Village de Beaucel

Demande de subvention (amendes de police)

Des habitations étant rénovées au Village de Beaucel, il convient d'y aménager un chemin piétonnier et d'y effectuer des travaux d'assainissement. Des propositions d'entreprises sont parvenues en Mairie pour effectuer ces travaux.

Le devis de la SCREG est retenu pour un montant de 58 770 F H.T. soit 70 876,62 F T.T.C..

Saint-Ganton étant une commune de moins de 2 000 habitants, Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il peut être demandé auprès des services du Conseil Général une subvention "Amendes de Police" dans le cadre de ces travaux d'aménagements piétonniers.

Après délibération, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise SCREG de Noyal sur Vilaine pour un montant HT de 58 770 F soit 70 876,62 F TTC et autorise Mr le Maire à solliciter auprès du Conseil Général la subvention "Amendes de Police" ainsi qu'à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à ces travaux d'assainissement et de chemin piétonnier au lieu-dit "Beaucel".

3 - Fourrière animale, contrat S.P.A. de Ste Marie de Redon

La loi du 22 juin 1989 et l'article 213 du CODE RURAL font obligation aux Maires d'empêcher la divagation des chiens et des chats errants et de les conduire en fourrière.

Afin de résoudre tous les problèmes de chiens et chats en divagation sur la voie publique, Mr le Maire fait part au Conseil Municipal des services de fourrière offerts par la S.P.A. de Sainte Marie de Redon.

En contrepartie des services apportées par la Société Protectrice des Animaux de Redon, la Commune versera une redevance à l'habitant. Le nombre d'habitants retenu pour le calcul sera celui de la population INSEE avec double compte.

La redevance est fixée à :

- * 2 F lorsque la S.P.A. se déplace dans la Commune pour chercher les animaux (proposition n° 1),
- * 1,70 F lorsque la Commune amène les animaux au chenil S.P.A. (proposition n° 2).

Le Conseil Municipal, après délibération, retient à l'unanimité la proposition n° 1 faite par la S.P.A. de Sainte Marie de Redon et autorise Mr le Maire à signer la convention de fourrière animale dont la redevance est fixée à 2 F par habitant soit 770 F.

4 - Devis pour Monument aux Morts

Mr le Maire informe du coût de l'aménagement du Monument aux Morts : les travaux de tractopelle effectués par Mr Luc ERARD s'élèvent à 1 326 F, la fourniture d'arbustes du CAT de Bain de Bretagne à 1 128 F et l'achat de poteaux d'entrée à Mr Jean-Yves BOULAIS pour la somme de 841 F.

5 - Délibération pour SMICTOM Guichen (Adhésion Syndicat étude pour le traitement des déchets)

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du SMICTOM décidant d'adhérer au syndicat d'étude pour le traitement des ordures ménagères.

Le Conseil Municipal, conformément à l'article 5212-26/5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, doit se prononcer sur cette modification.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision du SMICTOM.

6 - Participation à l'Association Intercommunale des sentiers de l'Aff à la Vilaine

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de subvention formulée par l'Association Intercommunale des Sentiers de l'Aff à la Vilaine:

Pour les communes de moins de 1000 habitants, la contribution sollicitée est fixée à 300 F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à l'Association Intercommunale des Sentiers de l'Aff à la Vilaine la somme de 300 F afin d'apporter une contribution à la création d'une politique de développement et de sauvegarde des sentiers de randonnée.

7 - Délibération pour l'entretien du matériel de défense contre l'incendie

Mr le Maire présente le devis de la CISE OUEST de Mordelles concernant le contrôle et l'entretien des dispositifs de défense contre l'incendie de la Commune de Saint-Ganton pour un montant de 980 F H.T. soit 1 033,90 F T.T.C..

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis présenté par la Société CISE OUEST de Mordelles pour effectuer le contrôle du matériel de défense contre l'incendie pour un montant de 980 F H.T. soit 1 033,90 F T.T.C., et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette affaire.

8 - Participation au SIVU de Bain de Bretagne

Mr le Maire fait part d'un courrier de Mr le Sous-Préfet de Redon en date du 21 octobre 1996 relatif au financement des investissements liés au Lycée du Pays de Bain de Bretagne et notamment sur l'absence de participation des communes non adhérentes au SIVU constitué à cet effet.

Mr le Sous-Préfet demande à la Commune de Saint-Ganton, dans un souci de solidarité, de participer à une partie des frais de création du Lycée.

Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal sa délibération en date du 13 mars 1996 visée des services de la Sous-Préfecture le 20 mars 1996, refusant de participer financièrement aux charges d'investissement du Lycée de Bain de Bretagne.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de maintenir cette décision de ne pas adhérer au SIVU du Pays de Bain de Bretagne.

9 - Vérification des équipements sportifs

Mr le Maire informe le Conseil Municipal du décret n° 96-495 du 4 juin 1996 fixant les normes de sécurité pour les cages de buts de football, handball et basket ball qui oblige à mettre en conformité les équipements sportifs dont la Commune a la responsabilité.

La Commune de Saint-Ganton dispose des équipements sportifs suivants : **Extérieur 8 buts de football**

Un devis établi par SOCOTEC de Cesson Sévigné (35) d'un montant forfaitaire de 2 200 F H.T. soit 2 653,20 F T.T.C. relatif à cette vérification a été présenté aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte la proposition faite par SOCOTEC pour la somme forfaitaire de 2 200 F H.T. soit 2 653,20 F T.T.C. et charge Mr le Maire de signer la convention de contrôle à intervenir entre la Commune et SOCOTEC ainsi que toutes les pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

10 - Demande d'étude des travaux salle polyvalente

Etude de faisabilité extension salle des fêtes et réhabilitation ancienne mairie

Mr le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de prestation d'étude concernant l'aménagement de la Salle des Fêtes et la réhabilitation de l'ancienne Mairie établie par Art Concept, architecte à Lohéac et Mr Jacques PHILOUZE, architecte à Montfort sur Meu.

Le montant des honoraires pour la préparation du dossier de faisabilité s'élèvent à 12 000 F H.T.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- * accepte de réaliser l'étude de faisabilité pour les travaux ci-dessus désignés auprès de Mr Jacques PHILOUZE et Art Concept pour la somme de 12 000 F H.T.,
- * charge Mr le Maire de solliciter auprès du Conseil Général la subvention relative à ces travaux,
- * autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

11 - Information sur l'opération dernier café

Mr le Maire informe le Conseil Municipal du coût de l'opération dernier café : 1 112 979 F HT soit 1 342 253 F TTC.

Les plans sont prêts. L'étude de faisabilité est arrivée.

Faire un montage pour le 6 janvier 1997 car la Commission du FISAC a lieu début février.

17 candidats au départ. Une commission a été créée.

7 candidats ont été retenus pour un entretien avec la commission, 6 se sont présentés.

2 restent en lice dont un Saint-Gantonnois et un Castelbriantais, convoqués pour un test sur la capacité et la personnalité devant un organisme externe qui demande 1 000 F, le samedi 21 décembre 1996 de 9 h à 12 h.

12 - Règlement Taxe sur le stockage des déchets ménagers et assimilés ADEME

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal, les courriers de l'ADEME relatifs à la taxe sur le stockage des déchets ménagers et assimilés, pour les années 1993, 1994 et 1995.

Un courrier a été échangé entre les deux collectivités, au sujet de la réclamation faite par l'ADEME pour les années antérieures. Les administrés paient déjà une taxe par l'intermédiaire du Syndicat Mixte Intercommunal du Traitement des Ordures Ménagères, lors du règlement de leurs redevances.

Une étude de déchetterie est en cours au sein de la Communauté de Communes de PIPRIAC. L'ADEME indique qu'elle ne financera pas le projet tant que les Communes concernées par cette taxe ne s'acquittent pas de leur dette.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder à l'inscription du règlement des taxes dues au Budget Primitif 1997 soit 3 750 F pour l'exercice 1993, 5 000 F pour 1994 et 2 000 F pour 1995, et charge Mr le Maire de mener à bien cette décision tant au niveau administratif que financier.

13 - Questions diverses

Les vœux annuels de la municipalité auront lieu le vendredi 10 janvier 1997 à 20 heures à la Salle des Fêtes.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 31 janvier 1997 à 20 heures 30

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le trente et un janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 24 janvier 1997

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, M-T. DANIEL, Mrs E. LE BARH, F. THIBAUT, G. VALENTIN, P. RICHARD

Excusés : Mme M-J. TEMPLE, Mr J-C. PITAUT

Secrétaire : Mr E. LE BARH

Ordre du jour :

- * *Intégration de la commune dans le périmètre du "Pays de Redon et de Vilaine",*
- * *Présentation du plan local café,*
- * *Info Rando Ouest France,*
- * *Programme de limitation des populations de ragondins,*
- * *Info sur dépense illuminations,*
- * *Busage au Village de Beaucel,*
- * *Signalisation rétrécissement "Gominé",*
- * *Questions diverses.*

1 - Intégration de la commune dans le périmètre du "Pays de Redon et de Vilaine"

Mr le Maire présente le projet d'intégration de la Commune de Saint-Ganton dans le périmètre du "Pays de Redon et de Vilaine" dans la démarche pays test aux membres du Conseil Municipal pour permettre à un pays d'affirmer son identité et d'assurer son développement.

Il invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'intégration de sa commune dans le périmètre du "Pays de Redon et de Vilaine".

2 - Présentation du plan local café

Quelques modifications sont signalées dont le dépôt de pain qui sera indépendant du café.

3 - Info Rando Ouest France

La Rando Ouest France aura lieu cette année le 18 mai. Un départ pédestre de 34 kms aura lieu au bourg de Saint-Ganton vers 7 h 30. L'inscription s'élève à 35 F. Un circuit VTT partant du Grand Fougeray passera au Bois de Beaucel. Mr le Maire informe que les membres du Conseil Municipal ainsi que ceux des commissions "Sports-Loisirs-Culture", "Environnement et Tourisme" et Présidents d'associations seront conviés à une réunion pour l'organisation de la Rando le 11/02/97 à 20 h 30.

4 - Lutte collective raisonnée contre les populations de ragondins et rats musqués - Année 1997

L'extension du ragondin sur les cours d'eau d'Ille et Vilaine devient préoccupante. Cet animal est classé nuisible en raison des dégâts importants qu'il commet sur les cultures, mais surtout sur le réseau hydraulique.

Aussi, Mr le Maire donne lecture de la convention proposée par la FE.VIL.DEC. pour une lutte collective et organisée par bassin versant afin d'abaisser les populations de rongeurs aquatiques à un niveau tolérable et explique le rôle de chaque partenaire.

La Commune doit assurer le financement de l'opération, conjointement aux autres partenaires, proportionnellement à la longueur des cours d'eau. Pour la Commune de Saint-Ganton, le montant pour la campagne 1997 est fixé à 1 087,50 F.

Il invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet de convention pour la lutte collective raisonnée contre les populations de ragondins et rats musqués pour l'année 1997 proposée par la FE.VIL.DEC. pour un montant de 1 087,50 F et autorise Mr le Maire à signer cette convention et toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

5 - Info sur dépense illuminations

Mme TIGER, Adjointe au Maire rappelle l'inscription budgétaire de 5 000 F prévue pour les illuminations de Noël. Elle souligne aux conseillers municipaux que l'achat du sapin et guirlandes s'est élevé à 1 226 F.

6 - Busage au Village de Beaucel

Suite à la prise des niveaux derrière les maisons Méha, Tiger et Porcher qui donne la possibilité de l'évacuation des eaux pluviales dans l'éventuel déplacement du passage, le Conseil Municipal maintient sa décision passée, en date du 20/12/96, pour les travaux de busage qui doivent être entrepris par la SCREG.

7 - Signalisation rétrécissement au lieu-dit "Gominé"

Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'achat de deux panneaux pour signaler le rétrécissement de la route de "Gominé".

Il présente le devis établi par les services de l'Équipement de Redon pour la fourniture de ce matériel de signalisation pour un montant de 952 F H.T. soit 1 148,11 F TTC.

Il invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis établi par la D.D.E. de REDON pour la fourniture de deux panneaux de signalisation pour 952 F H.T. soit 1 148,11 F TTC ; la pose sera effectuée par l'employé communal.

8 - Questions diverses

* Achat d'un fax

Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'achat d'un fax avec la Société S.E.M. Concept de PONTIVY (56) pour un montant H.T. de 1 367,33 F soit T.T.C 1 649,00 F.

Il invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat d'un fax à la Société SEM Concept de PONTIVY (56) pour la somme de 1 367,33 F HT soit 1 649,00 F TTC, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision. Cette acquisition sera prélevée au C/2173-46 Travaux nouvelle Mairie.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 mars 1997 à 20 heures 30

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le dix huit mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 11 mars 1997

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, M-J. TEMPLE, Mrs J-C. PITAUT, F. THIBAUT, G. VALENTIN, E. LE BARH, P. RICHARD

Absentes : Mmes P. LAURENT, M-T. DANIEL

Secrétaire : Mr J-C. PITAUT

Ordre du jour : * Préparation du Budget Primitif 1997
 * Questions diverses

1 - Préparation du Budget Primitif 1997

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal des dépenses et recettes des Sections Fonctionnement et Investissement du Budget Primitif 1997.

Mr le Maire propose de conserver le taux de 1% pour la fixation des taux d'imposition pour l'exercice 1997.

2 - Questions diverses

**** Installation de mobil home sur la commune***

Une demande d'implantation de mobil home a été déposée en Mairie. Le conseil municipal décide pour l'instant d'accorder ces implantations aux conditions suivantes :

- annexe d'habitation,
- implantation harmonieuse dans l'environnement,
- aucune extension de réseaux électricité et eau.

**** Compte rendu de la réunion du 12/03/97 de la commission voirie***

Mr René BOUREL informe le Conseil Municipal des sujets évoqués en commission voirie. La commission a proposé un curage des fossés pour les routes de la Tremblais, Beaucel, Tramelot au Jarillé, la route de la Vionnais aux Forges après élagage des arbres des riverains.

Des devis vont être demandés auprès d'entreprises.

- Classification des chemins ruraux en chemins communaux :

CE 238 de la D53 à D77

CE 228 et CE 231 de Saint-Ganton à la CD 53

CE 219 du VC 6 au VC 102

CE 229 et le CR de la VC 6 à Beaucel

CE 236 de Brubet à la Tremblais

le CR de la Houle

- Pour information : busage de la traversée du village de la Roche, busage à la Belle Alouette (à la Salle Polyvalente), éclairage auprès de chez Mr MASSIOT (Salle Polyvalente)
Sécurité au ruisseau de Belle Perche vers Langon D54.

**** Opération "Brioches de l'Amitié 1997"***

Mme Thérèse TIGER fait part de l'opération "Brioches de l'Amitié". Les conseillers municipaux et les associations qui le désirent sont invités à prendre des brioches en mairie du 1er au 6 avril.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 mars 1997 à 20 heures 30

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le vingt cinq mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 17 mars 1997

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, M-J. TEMPLE, M-T. DANIEL, Mrs J-C. PITAUT, F. THIBAUT, E. LE BARH, P. RICHARD

Excusés : Mme P. LAURENT, Mr G. VALENTIN

Secrétaire : Mr F. THIBAUT

Ordre du jour : * *Présentation et vote du Compte Administratif 1996,*
 * *Présentation et vote du Budget Primitif 1997,*
 * *Questions Diverses.*

1 - Vote du Compte Administratif 1996

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain COULON, Percepteur et Receveur Municipal, pour la lecture du Compte Administratif 1996 de la Commune, qui se présente ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	652 707,20 F
Recettes	1 190 408,71 F
Excédent de fonctionnement	537 701,51 F

Section d'Investissement :

Dépenses	807 094,61 F
Recettes	726 182,30 F
Déficit d'investissement	80 912,31 F

Excédent global de clôture 456 789,20 F

Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Compte Administratif 1996 de la Commune ainsi présenté ainsi que le Compte de Gestion correspondant.

2 - Présentation et vote du Budget Primitif 1997

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain COULON, Percepteur de PIPRIAC, Receveur Municipal, pour la présentation du Budget Primitif 1997, qui s'équilibre ainsi :

Section de Fonctionnement :

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 1 505 057,54 F

Section d'Investissement :

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 2 461 357,75 F

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 1997 ainsi énoncé au niveau du Chapitre tant pour la Section de Fonctionnement que pour la Section d'Investissement.

3 - Fixation des taux d'imposition

Le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 1997, les taux d'imposition suivants :

	ANNEE 1996 (pour mémoire)	ANNEE 1997
* Taxe d'habitation	10,10 %	10,10 %
* Foncier bâti	7,11 %	7,11 %
* Foncier non bâti	21,69 %	21,69 %
* Taxe professionnelle	11,07 %	11,07 %

4 - Contrat de maintenance concernant le matériel informatique et logiciels

Mr le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les contrats de maintenance établis par TBI de Redon :

- * pour les prestations de diagnostic, de dépannage et l'évolution des produits logiciels (comptabilité, salaires, population, élection) au prix annuel de 4 000 F H.T. soit 4 824 F T.T.C.

- * ainsi que du contrat de maintenance concernant le matériel informatique pour un coût annuel de 2 298 F HT soit 2 771,39 F TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte ces contrats de maintenance établis par TBI de Redon et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 avril 1997 à 20 heures

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 8 avril 1997

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, M-J. TEMPLE, Mrs J-C. PITAUT, F. THIBAUT, E. LE BARH, G. VALENTIN, P. RICHARD

Excusée : Mme M-T. DANIEL

Secrétaire : Mme M-J. TEMPLE

Ordre du jour : * Vente maison Leydet,

- * Choix entreprise pour curage de fossés,

- * Désignation d'un délégué pour représentation de la commune à la Rando,

- * Questions Diverses

- Préparation Rando Ouest-France

(présence des membres des associations à 21 heures)

1 - Vente maison Leydet

Mr le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la vente de la maison Leydet au prix de 350 000 F. Il propose au Conseil Municipal de porter la commune acquéreur.

Après un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à porter acquéreur la Commune de Saint-Ganton de la maison Leydet ainsi qu'à négocier le prix d'acquisition.

2 - Choix entreprise pour curage de fossés

Mr le Maire donne la parole à Mr René BOUREL, Adjoint chargé de la voirie. Ce dernier fait part des devis reçus en Mairie relatifs aux travaux de curage de fossés, à savoir :

<i>Entreprises</i>	<i>Pelle heure</i>	<i>Camion heure</i>	<i>curage le m</i>	<i>arasement le m</i>	<i>tracto pelle</i>
* SCREG	375 F HT	280 F	7,00 F	2,00 F	250 F HT
* BASSIN	260 F HT	170 F	3,20 F	1,20 F	200 F HT
* PIGEULT	320 F HT	300 F	5,90 F	1,00 F	230 F HT
* ERRARD	pas de réponse				

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise BASSIN pour les prix énoncés ci-dessus à savoir 3,20 F du mètre de curage, terre enlevée, et 200 F/heure pour le tracto-pelle.

3 - Désignation d'un délégué pour représentation de la commune à la Rando

Mr le Maire demande à l'assemblée de désigner un délégué pour représenter la Commune de Saint-Ganton à la Rando.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Mr Eugène LE BARH pour représenter la commune à la Rando. Mr René BOUREL est désigné, à l'unanimité, délégué suppléant.

4 - Questions diverses

** La marche européenne*

Dimanche 20 avril 1997 aura lieu une marche européenne contre le chômage. La municipalité recevra ce groupe de 20 marcheurs et ses accompagnateurs à la Salle des Fêtes entre 17 heures et 18 heures. Des cartes postales et autocollants sont mis en vente à la Mairie, au prix de 10 F, dans le but de financer les dépenses occasionnées à certaines communes (frais d'hébergement, repas...).

** Information*

La deuxième partie de cette réunion est consacrée à la préparation de la Rando entre conseillers municipaux et présidents d'associations pour assurer un service d'animation et de sécurité.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 mai 1997 à 20 heures 30

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le quinze mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 6 mai 1997

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, M-J. TEMPLE, Mme M-T. DANIEL, Mrs J-C. PITAUT, F. THIBAUT, E. LE BARH, G. VALENTIN, P. RICHARD

Secrétaire : Mr P. RICHARD

Ordre du jour :

- * *Vote des subventions,*
- * *Organisation des élections législatives du 25/05 et du 1/06/97,*
- * *Information sur appel d'offres "Opération dernier café",*
- * *Questions Diverses.*

1 - Vote des subventions

Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les subventions suivantes pour l'année 1997 :

* Collège de MAURE	
- Espagne - 1 élève	265,00 F
- Angleterre - 2 élèves (135 F * 2)	270,00 F
* Classe de découverte Lanslebourg - 1 élève	265,00 F
* Lande du Breil - 2 élèves (170 * 2)	340,00 F
* Séjour Pyrénées - 1 élève	265,00 F
* Lycée Saint Jacut - 1 élève	170,00 F
* Lycée horticole de BRUZ - 2 élèves (170 * 2)	340,00 F
* Maison Familiale Chanteloup - 1 élève	170,00 F
* Centre formation apprentis du bâtiment - 1 élève	170,00 F
* Chambre des Métiers - 1 élève	170,00 F
* Halte Garderie les P'tits d'homs à Pipriac	300,00 F
* Office Intercantonale (9,60 x 365)	3 696,00 F
* Mission Locale REDON (4 F x 385 hab)	1 540,00 F
* Secours Catholique PIPRIAC	360,00 F
* ADMR PIPRIAC	220,00 F
* Association des Agriculteurs en difficulté	250,00 F
* Comice Agricole (1 F x 385 hab)	385,00 F

ASSOCIATIONS COMMUNALES :

* Anciens Combattants AFN	360,00 F
* APAR Associations	610,00 F
* Comité des Fêtes	610,00 F
* Gymn	610,00 F
* Association Omnisport	1 800,00 F
* Société de Chasse	330,00 F
* Arbre de Noël (33 F par enfant)	
* Bibliothèque (abonnement magazine)	600,00 F

Un crédit est inscrit au Budget Primitif 1997 de 25 000,00 F au C/65748 "Autres organismes publics".

*** Transport par taxi - Année scolaire 1996-1997 - école maternelle de Pipriac**

Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la subvention suivante pour l'année 1997 :

* Taxi école maternelle PIPRIAC (1 000 x 11 enfants) 11 000,00 F

Un crédit est inscrit au Budget Primitif 1997 de 11 000,00 F au C/65718 "Autres organismes divers" pour l'année scolaire 1996-1997.

2 - Organisation des élections législatives du 25/05 et du 1/06/97

Un planning est établi pour assurer la tenue du bureau de vote lors des élections législatives du 25 mai et 1er juin 1997.

3 - Information sur appel d'offres "Opération dernier café"

Mr le Maire informe l'assemblée que les travaux devraient commencer fin mai 1997 et que la Commune pourrait atteindre les 60% de subventions pour cette opération.

Le marché s'élève à 1 313 662,11 F TTC soit 1 089 272,06 F HT. Les lots ont été attribués aux entreprises suivantes :

* VRD	SCREG	108 660,60 F
* Gros oeuvre	LAMPRIER	425 286,19 F
* Charpente	BODIGUEL	42 351,10 F
* Couverture	DESBOIS	61 453,54 F
* Menuiseries extérieures	BODIGUEL	41 968,80 F
* Menuiseries intérieures	BODIGUEL	102 886,27 F
* Cloisons sèches	KETTACHE	64 861,38 F
* Electricité-chauffage	GERGAUD	65 231,33 F
* Plomberie	PAVOINE	19 843,26 F
* Carrelage-sols	LBS	34 531,64 F
* Peinture	PLESSIS	65 254,73 F
* Equipements professionnels	EFM	134 472,62 F
* Mobilier	CHOUAN	146 860,65 F

*** Choix du coordonnateur sécurité-santé pour "Réhabilitation d'un débit de boisson - PMU - dépôt de pain"**

Mr le Maire fait part des propositions chiffrées reçues en mairie concernant la coordination sécurité-santé pour les travaux "Réhabilitation débit de boisson-PMU-dépôt de pain".

Une discussion s'instaure.

Après délibération, le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, la proposition de JL COORDINATION - Centre d'Affaires ARIANE - 1 bis rue d'Ouessant - 35760 SAINT-GREGOIRE pour la somme de 14 280,00 F H.T. soit 17 221,68 F TTC pour être coordonnateur sécurité-santé pour le chantier "Opération dernier café" et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

4 - Questions Diverses

*** Maison Leydet**

La commune s'était portée acquéreur de la maison voisine de la mairie. Cette propriété a été vendue à un particulier, Mr André BOUREL.

*** Dossier Tecnoffra**

La direction de l'entreprise Tecnoffra a annoncé le maintien de 5 à 8 personnes à Courtbouton dans le cadre de l'activité magasin, la mutation de 10 à 15 salariés à Offranville où ils occuperont un emploi similaire, l'aide au reclassement d'une vingtaine de personnes dans des entreprises du Sud de l'Ille et Vilaine et l'accompagnement de celles qui souhaiteraient créer leur entreprise.

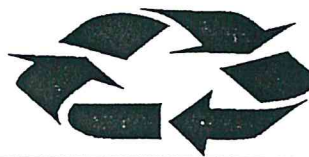
La communauté de communes demande à la société U.T. Tecnoffra de mettre en place la cellule de reclassement promise; un plan social conforme aux dispositions prévues dans le cadre d'une procédure de licenciements économiques.

De plus, elle sollicite la poursuite de l'activité logistique à Courtbouton, dans l'attente de la création d'une nouvelle unité de production d'ici à trois ans.

QUE DEVIENNENT VOS ORDURES MENAGERES ???

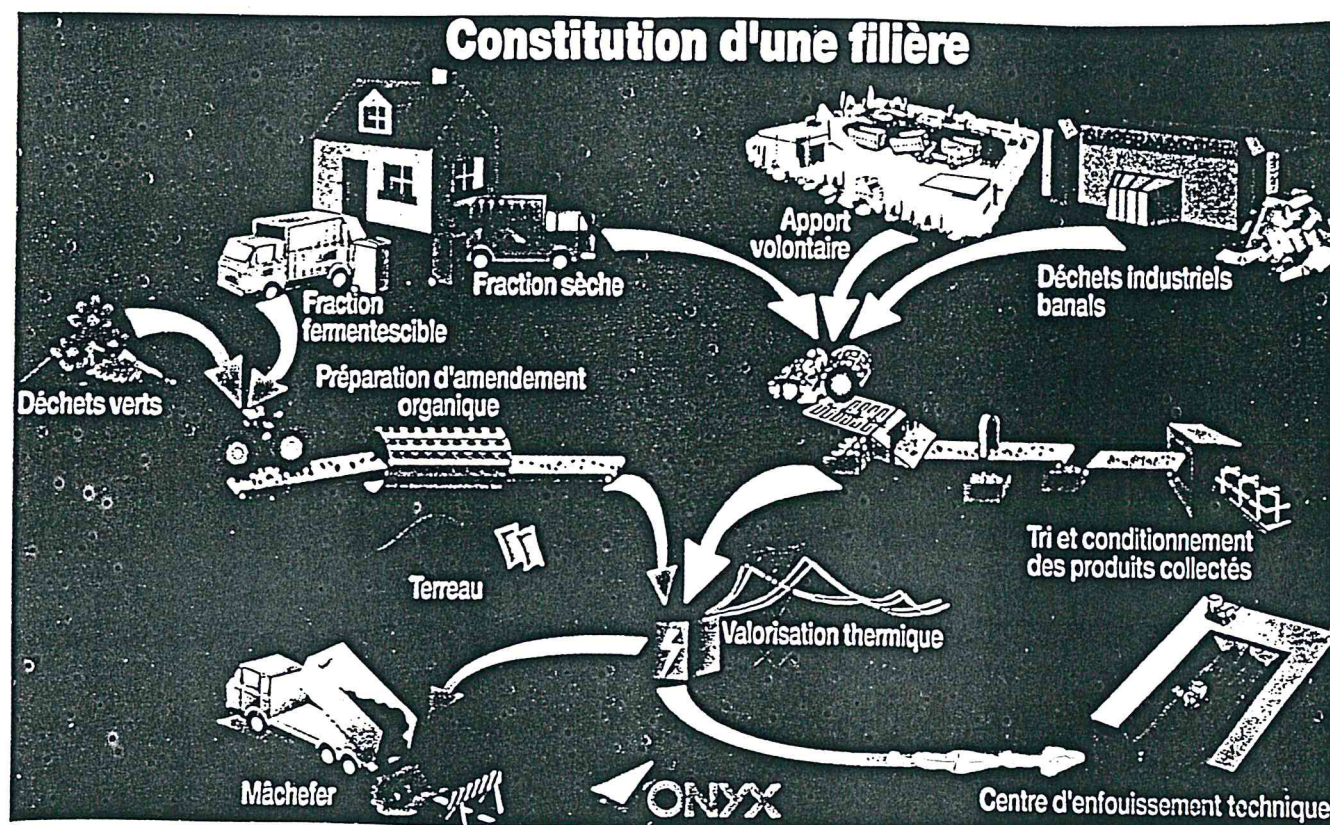
SMICTOM du NAR

E. LE BARH



QU'EST-CE QU'UN CET DE CLASSE 2 ?

Un centre d'enfouissement technique (CET) de classe 2* est un instrument spécifique des filières de traitement des déchets ménagers et industriels banals.



- * On distingue en fonction des filières concernées 3 classes de CET.
- classe 1 pour les déchets industriels spéciaux
 - classe 2 pour les déchets ménagers et industriels banals
 - classe 3 pour les déchets inertes (gravats etc....)

Nota : Si vous avez quelques problèmes avec le ramassage des conteneurs, merci de prévenir la mairie ou moi même, pour réagir rapidement.

Merçi.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION "BATIMENTS COMMUNAUX" DU 13 MAI 1997

La Commission s'est réunie en présence de l'architecte Monsieur PHILOUZE et Art Concept Monsieur GLO, pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres ainsi que les artisans retenus par la Commission Appel d'Offres.

Deux appels d'offres ont été lancés puisqu'à la première ouverture des plis, 6 lots ont été déclarés infructueux pour raison de devis trop élevés par rapport à l'estimatif ou des lots sans réponse.

La Commission a eu à se prononcer sur des variantes :

- * réservation au lot V.R.D. du regalage des terres végétales et engazonnement ainsi que la plantation d'arbres et d'arbustes,
- * sablage léger des murs de pierres apparentes intérieurement au rez de chaussée,
- * terrasse, remplacement du bitume par un carrelage ou une pierre plate,
- * lambris périphériques dans le bar hauteur 90 cm au lieu de la pierre,
- * à l'étage sur les murs, toile de verre et peinture au lieu d'un revêtement projeté,
- * fourniture et pose d'un présentoir à pain ainsi que de presse.

En conclusion, les travaux devront commencer fin mai-début juin pour se terminer le 15 décembre. Vous trouverez ci-joint la liste des entreprises retenues pour la réhabilitation de ce débit de boisson-PMU-dépôt de pain.

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Les membres de l'Association Foncière de Remembrement de SAINT-GANTON se sont réunis le 17 mars 1997 pour délibérer sur le vote du compte administratif 1996 et du budget primitif 1997.

Ces derniers ont voté le Compte Administratif pour l'exercice 1996 à l'unanimité :

Section de fonctionnement :

Dépenses	36 111,80 F
Recettes	91 458,63 F

Section d'investissement :

Recettes	5 365,00 F
----------	------------

Excédent global de clôture ***60 711,83 F***

Ensuite, il a été procédé au vote du Budget Primitif 1997 qui s'équilibre à 87 996,83 F en dépenses et en recettes en Section de Fonctionnement et 5 365,00 F en Section d'Investissement. La Commission, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le Budget Primitif 1997 ainsi énoncé.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

Le 20 mai 1997

Objet : Aménagement autour de la Chapelle Saint Mathurin Sauvegarde de notre patrimoine

- * Autour de la Chapelle Nord : hortensias (10)
Est : Rhododendron (1)
Ouest : Lauriers
Rosier
- * Façade le long de la route : haie de palis
- * Façade ouest : haie de palis (suivant les palis disponibles)
- * Sol : graviers clairs avec peut-être des bordures en bois

Afin de permettre aux personnes de pouvoir s'arrêter dans ce lieu sans risque d'accident, nous avons pensé aménager un parking. Plusieurs possibilités sont envisageables.

- * Devant la Chapelle (sur 25 mètres de long et 2 mètres 40 de large)
il faut reculer la haie de palis à 3 m 50 par rapport à la chaussée
- * Avant la Chapelle : 20 m busage + 40 m (ruisseau) busage
chemin piétonnier : haie de buis côté route

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Comme chaque année, nous reconduisons notre concours des maisons fleuries sur Saint-Ganton, véritable plaisir pour les yeux.

Cette année, nous proposons de revoir notre règlement en offrant la possibilité aux personnes de s'inscrire suivant selon deux catégories :

- * maisons avec jardin,
- * maisons sans jardin (c'est à dire ceux qui n'ont que murs, terrasses ou balcons à fleurir).

Le vainqueur de chaque catégorie ne concourt pas au niveau communal pendant deux ans pour participer au concours intercommunal.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- | | |
|---|------------|
| * aménagement d'ensemble, propreté, netteté, goût | /30 points |
| * fleurissement, qualité et harmonie d'ensemble | /20 points |
| * disposition, choix des variétés, durée, degré de permanence | /20 points |
| * valeur d'exemple, facilité, faible coût de réalisation et d'entretien | /20 points |

Le jury est composé de 5 personnes extérieures à la commune. De plus, cette année avec les communes de Sixt/Aff, Saint-Just avec lesquelles nous avons mis en place ce concours, nous proposons la création d'un concours intercommunal.

CONCOURS INTERCOMMUNAL DE MAISONS FLEURIES

Le premier de chaque catégorie de chacune des trois communes (Sixt/Aff, Saint-Just, Saint-Ganton) participe au concours intercommunal pendant deux ans.

Cette année, il s'agit des lauréats de 1996.

Ce concours comprend deux catégories : maisons avec jardin, maisons sans jardin.

Le jury sera composé de personnes extérieures aux communes de Sixt/Aff, Saint-Just et Saint-Ganton.

**A.D.M.R. 35 -
Section PIPRIAC**

Depuis 50 ans, notre Association s'attache au bien-être des personnes aidées en les maintenant près de leur famille et de leur voisinage, privilégiant un tissu social et local harmonieux dans les différentes orientations prises au fil des années. C'est à Chatillon-en-Vendelais, près de Vitré, que la première association a vu le jour en Ille & Vilaine.

Faisant suite aux services personnes âgées et familles, nous avons contribué à la mise en place d'une halte-garderie parentale très prometteuse quant à son fonctionnement puisque le nombre maximal est atteint et une liste d'attente est en place. Les parents sont impliqués dans la bonne marche et dans l'encadrement. La Mairie de PIPRIAC a bien voulu nous aider en accordant un local ce qui a permis l'installation rapide du service correspondant au réel besoin identifié par l'enquête réalisée en 1996.

La mise en place du secrétariat permet un suivi des dossiers et du travail. Avec 19.251 heures d'intervention, nous progressons sur les années passées. N'oublions pas que nous couvrons sept communes du canton.

PERMANENCES.-

Lundi, Jeudi et vendredi de 9 h. à 12 h.

Mardi après-midi de 14 h. à 17 h.

Gabrielle BAUDU



VIE PAROISSIALE

Cette année, notre paroisse accueillait les malades, handicapés et hospitaliers du secteur de Pipriac à leur retour de Lourdes.

A cette célébration dominicale du 28 avril 97, en guise d'homélie, quelques personnes ont accepté de donner leur témoignage. Pour certaines, c'était la première fois qu'ils participaient à ce pèlerinage. Cela leur a permis de vivre des moments forts pour mieux affronter les réalités quotidiennes. Par les chants, la chorale de l'ensemble paroissiale est venue se joindre à nous pour rendre cette célébration plus accueillante, plus priante.

Un vin d'honneur servi à la salle des fêtes s'est terminé par une petite chanson " Fais du feu dans ma cheminée " qui était de circonstance ce jour là.

- Secteur de P I P R I A C - Horaire des M E S S E S du 8 Mai au 16 Novembre 1997 -

DATES	PIPRIAC	LOHEAC	LIEURON	ST-GANTON	ST-JUST	BRUC S/AFF	SIXT S/AFF
5-6 Juillet	11 h.				9 h.15		19 h.
12-13 Juillet	11 h.	19 h.	9 h.15	11 h.		19 h.	9 h.15
19-20 Juillet	11 h.	9 h.15	19 h.		19 h.	9 h.15	11 h. "Vènerie"
26-27 Juillet	11 h.	11 h. A.D.A.P.		9 h.15	9 h.15	19 h.	11 h. "S. Anne Noyal"
2-3 Août	11 h.	19 h.	9 h.15		11 h.	9 h.15	19 h.
9-10 Août	11 h.	9 h.15	19 h.	9 h.15	19 h.	11 h. A.D.A.P.	11 h.
14-15 Août "Assomp."	11 h.	19 h.	11 h.	9 h.15	9 h.15	11 h. "Fréval"	19 h.
16-17 Août	11 h.					9 h.15	19 h.
23-24 Août	11 h.	19 h.	9 h.15	11 h.	19 h.		9 h.15
30-31 Août	11 h.	9 h.15	19 h.		9 h.15	19 h.	11 h. "A.D.A.P."
6-7 Septembre	11 h.		11 h. A.D.A.P.	9 h.15	11 h.	9 h.15	19 h.
13-14 Septembre	11 h.	9 h.15	15 h. W.D. Doul.		19 h.	11 h.	9 h.15
20-21 Septembre	11 h.	9 h.15	19 h.	9 h.15	11 h. A.D.A.P.	19 h.	11 h.
27-28 Septembre	11 h.				9 h.15		19 h.
4-5 Octobre	11 h.	19 h.	9 h.15	11 h.		19 h.	9 h.15
11-12 Octobre	11 h.	9 h.15	19 h.		19 h.	9 h.15	11 h.
18-19 Octobre	11 h.	11 h. A.D.A.P.		9 h.15	9 h.15	11 h.	19 h.
25-26 Octobre	11 h.	19 h.	9 h.15		11 h.	19 h.	9 h.15
31-1 ^{er} Novembre	11 h.	9 h.15	19 h.	15 h.	9 h.15	15 h.	11 h.
"Toussaint": Dans toutes les PAROISSES, Célébration à 15h. suivie de la PROCESSION au CIMETIERE.							
2 Novembre	11 h.				11 h.	9 h.15	9 h.15
8-9 Novembre	11 h.	19 h.	9 h.15	11 h.	19 h.		9 h.15
15-16 Novembre	11 h.	9 h.15	19 h.		9 h.15	19 h.	11 h. "A.D.A.P."

LA CHASSE

La chasse est en mutation perpétuelle, la chasse moderne est contrainte de s'adapter aux nouvelles techniques agricoles. Néanmoins, il nous faut sauver les dernières souches d'animaux vraiment sauvages, que ce soit le lapin, le lièvre ou la perdrix.

Pour cela, il faut retrousser ses manches, construire des tas de souches artificielles pour le lapin, replanter des haies pour les protéger des prédateurs et des intempéries, agrainer lorsqu'il est nécessaire.

Le Bureau de l'A.C.C. est prêt à vous aider financièrement et physiquement, mais il ne peut pas faire tout seul. (Des palettes sont à votre disposition, me contacter : J.P. PORCHER tél. : 02.99.08.76.12)

En ce qui concerne le gros gibier, à savoir le chevreuil et le sanglier, nous avons été très mobilisés : pose de clôtures, agrainage, mais, nous devons éviter d'occasionner des dégâts trop importants aux cultures, même si nous ne sommes pas les principaux responsables de cet état de fait.

La chasse au sanglier devrait ouvrir le 1er septembre au lieu du 28 septembre nous jugerons mieux les populations à ce moment-là.

Quant aux chevreuils, l'année dernière, nous avions deux attributions, cette année nous en avons trois, cela nous permettra d'inviter la population Saint-Gantonnoise à un bon repas. Vous avez été 85 à répondre favorablement à notre invitation de Mars 1997.

NOTA : L'assemblée générale devrait avoir lieu fin juillet comme l'année dernière.

Bonnes vacances à tous.

Jean-Pierre PORCHER



DES GARENNES POUR LES LAPINS

Destinées à des opérations de repeuplement ou à renforcer des populations de lapins déjà en place, les garennes artificielles retiennent de plus en plus l'attention des chasseurs et des éleveurs bretons. Vouloir réinstaller le lapin dans des régions agricoles peut poser des problèmes s'il n'y a pas de suivi des populations. Par contre, d'autres espaces, comme les landes laissées à l'abandon, sont devenus inhospitaliers et il s'agit alors de reconquérir ces espaces en les aménageant (girobroyage avant repeuplement, reconstruction de garennes et culture à gibier).

Selon les régions, quatre types de matériaux sont préconisés pour la construction de garennes : palettes de transport, souches et branches, bottes de paille, pierres et sable. Les deux premières solutions prévalent en Bretagne.

Judicieusement orientée (sud/sud est), construite dans un endroit sec et ensoleillé, protégée et placée dans une réserve de chasse au coin d'un bois ou d'une haie dense, la garenne artificielle remplace aisément l'habitat traditionnel du lapin qui a été mis à mal par les politiques "d'aménagement du territoire", il faut progressivement créer autant de garennes que l'on souhaite de colonies sur le territoire, en veillant toutefois à respecter une distance de 300 m entre deux colonies.

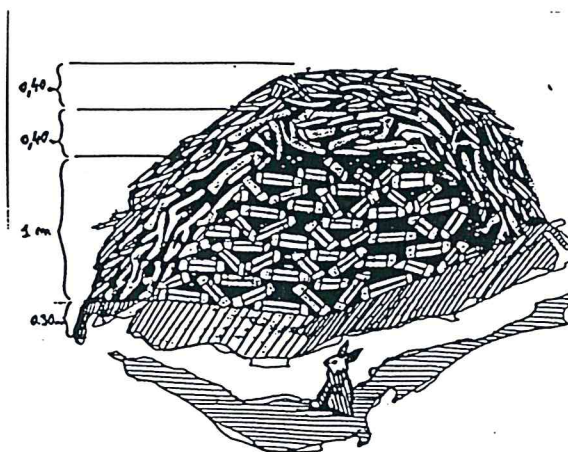
Plusieurs palettes de transport superposées, bourrées de paille et couvertes de branchages ; voilà la garenne idéale. Elle peut, en effet, être facilement démontée pour la reprise de lapereaux, la vaccination, la désinfection et le changement de paille. Quelques précautions doivent cependant être observées : ne pas lâcher les lapins dès la fin de la construction de la garenne ; vérification et entretien annuel pour piéger les prédateurs ; lâcher minimal de dix lapins de souche pure par garenne (seulement 2 à 3 lapins survivront) ; approvisionnement en terre végétale ; implantation dans un site éloigné des zones agricoles à risques.

La garenne à palettes devra respecter certaines règles d'aménagement : une tranchée de drainage voire un apport de terre sableuse sur une hauteur de 0,50 m, empilement des palettes en quinconce avec un espacement de 12 cm sur une longueur de 10 m et une largeur de 2,5 m. Elles seront bourrées avec de la paille et on pourra même couler du sable à l'intérieur. Enfin, un grillage temporaire, d'une hauteur de 2 m, pour fixer les lapins dans les premiers jours et assurer une structure sociale dans le peuplement, sera posé autour de la garenne.

La garenne "souches" respectera les mêmes principes que la garenne à palettes, à savoir : tranchées de drainage et socle de terre pour assurer un milieu sain et amorcer des terriers, un toit de branches et branchages (fougères, genêts) pour couvrir la garenne et la protéger des intempéries, un grillage temporaire pour fixer les lapins et une mise en réserve du territoire autour de la garenne (200 m environ). Les souches centrales seront disposées, les racines vers le bas, sur une hauteur de 2 m, une longueur maximale de 10 m et une largeur maximale de 2,50 m. Les souches périphériques devront être bien serrées et avoir leurs racines tournées vers l'extérieur (pour la protection des lapins). On veillera même à conserver la terre autour des racines.

Selon les types de construction, les inconvénients diffèrent. Ainsi, la structure des palettes occasionne des risques de courants d'air et il convient donc de bien "étanchéiser" l'extérieur avec de la terre sablonneuse ou des branchages (à changer annuellement), voire des essences buissonnantes seront semées sur le dessus. D'autre part, les garennes de pierres sont peu adaptées pour la reproduction et il convient d'y associer des tas de terre-sable au voisinage. Il est également vivement déconseillé de couvrir les garennes avec des bâches plastiques, ce qui favoriserait l'humidité par condensation.

Une fois les garennes reconstruites et le repeuplement effectué après trois ans d'effort, les chasseurs doivent encore conserver leurs acquis en évitant un prélèvement trop important.



Plan de chasse Sanglier

Massif 35-024

(Vallée de la Vilaine)

Propositions du G.I.C. de la Vallée de la Vilaine

N° TELEPHONE FEDERATION : 02.99.33.16.17

DECOUPAGE EN FONCTION DES NOYAUX DE POPULATION SANGLIER	Partie NORD-OUEST de la limite départementale avec le Morbihan à la D 177 Rennes-Redon	Partie CENTRALE de la D 177 Rennes-Redon à la Vilaine (rivière)	Partie EST de la Vilaine (rivière) à la RN 137 (axe Rennes-Nantes)
COMMUNES	BAINS-SUR-OUST BRUC-SUR-AFF LIEURON PIPRIAC REDON SIXT-SUR-AFF RENAC (partie) SAINT-JUST (partie) SAINTE-MARIE (partie)	CHAPELLE-DE-BRAIN(LA) GUIPRY LANGON LOHEAC SAINT-GANTON RENAC (partie) SAINT-JUST (partie) SAINTE-MARIE (partie)	MESSAC NOË-BLANCHE STE-ANNE/VILAINE GRD-FOUGERAY (partie) (*) (*) une partie de cette commune se trouve située à l'est de l'axe routier Rennes-Nantes.
POPULATIONS SANGLIERS	Quelques animaux signalés et vus par corps sur la commune de Sixt-sur-Aff	Noyau d'une douzaine de sangliers (reproducteurs potentiels)	Quelques traces de passage de sanglier(s) pendant la période de chasse. Pas d'animaux signalés à demeure.
AGRAINAGE		6 postes d'agrainage sont en fonction. 3 autres vont être installés prochainement.	
CARTOGRAPHIE DES CULTURES A RISQUE		Une cartographie des futures im- plantations de maïs est en cours. Elle sera fournie prochainement aux différents détenteurs de droits de chasse pour la mise en place des clôtures de protection avant les semis (cf. ci-dessous).	
CLÔTURES ELECTRIQUES	① Pour chaque type de chasse (ACCA, ACC., Chasse privée) des équipes de chasseurs ont été constituées (de 5 à 6 personnes chacune) afin de répondre rapidement à toute demande de mise en place de clôtures de protection (cf. copie) ② 7 électrificateurs mobiles vont être répartis entre les diverses communes, de façon à permettre la protection de parcelles éloignées des habitations.		
PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION	Pour cette 1ère saison (1997-98), le G.I.C. propose une superficie minimale d'attribution par chasse de 20 ha pour un territoire boisé - 50 ha pour un territoire de plaine ou mixte plaine et bois.		
	Partie NORD-OUEST Population faible. -PAS D'ATTRIBUTION POUR LE MOMENT Nouvel examen de la situation en septembre 1997.	Partie CENTRALE + un recours ATTRIBUTION D'UN ANIMAL de - 50 kg PAR CHASSE, SANS TENIR COMPTE DES SURFACES. Nouvel examen de la situation en septembre 1997 et attributions supplémentaires le cas échéant.	Partie EST Population inexistante. PAS D'ATTRIBUTION POUR LE MOMENT sauf pour la partie de commune du GRAND-FOUGERAY située à l'est de l'axe routier Rennes-Nantes (population sanglier issue du département de Loire-Atlant.)

Prévention des dégâts de sangliers.

Votre Fédération a été alertée en fin de saison de chasse, par des dégâts de sangliers. Si, à l'analyse, il est apparu que ces problèmes étaient très localisés, ceci nous donne l'occasion de vous rappeler, à tous, quelques points fondamentaux dans la gestion du SANGLIER.

Depuis plusieurs années déjà, la Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine déploie de gros efforts - tant financiers que techniques - afin d'optimiser les populations de sanglier en considération de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (respect des activités agricoles) du département. Du matériel de protection est ainsi prêté^① aux agriculteurs qui en font la demande.

① et transporté sur les lieux par le service technique fédéral.

En retour, nous attendons de vous - chasseurs et responsables cynégétiques - que le nécessaire soit fait pour :

- ① agrainer en périodes sensibles : semis et récoltes (de maïs, en particulier) ;
- ② établir des cultures vivrières, dont l'utilité n'est plus à démontrer en période de pré-récolte (maïs en lait) ;
- ③ aider les agriculteurs dans la pose des clôtures de protection prêtées par votre Fédération ;
- ④ effectuer les prélèvements adéquats en temps opportun ;
- ⑤ dialoguer.

Et ainsi faire en sorte que la situation évolue dans le bon sens, c'est-à-dire d'une compréhension et d'un respect mutuels au sein d'une même entité rurale à laquelle chacun, par son activité professionnelle (agriculteur, forestier) ou de loisir (chasseur, pêcheur), donne une âme.

La Fédération des chasseurs dispose de personnels compétents pour vous aider.

Son service technique fédéral est à votre disposition pour vous conseiller en la matière. Un quatrième technicien a été recruté afin de renforcer l'équipe.

N'hésitez plus à faire appel à eux.

Persuadés que vous comprendrez le sens de la démarche de votre Fédération et faire en sorte que l'administration préfectorale ne soit pas contrainte à prendre des mesures radicales - pour votre plus grand déplaisir sans doute... -, soyez assurés que toute l'équipe fédérale (administrateurs et personnels) travaille pour vous.

PAYS DE REDON ET VALLEE DE LA VILAINE

*Une première
départementale
... et régionale :*

UN PLAN DE CHASSE AU SANGLIER

*Localement souhaité
(G.I.C. de la Vallée de
la Vaine), ce plan de
chasse vient de rece-
voir le feu vert de
l'administration.*

ARRETE

relatif à l'institution d'un
plan de chasse « Sanglier »
sur le département d'Ille-et-Vilaine

Le préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le Code Rural et en particulier
les articles L 225-1 et L 225-3,
R 225-1 à 14 ;
VU l'arrêté ministériel du 21 Juillet
1989 modifié par l'arrêté minis-
tériel du 16 janvier 1990 ;
VU l'avis du Conseil Départemental
de la Chasse et de la Faune Sau-
vage en date du 26 novembre
1996 ;
VU l'avis du Président de la Fédéra-
tion Départementale des Chas-
seurs d'Ille-et-Vilaine des 14 no-
vembre et 12 décembre 1996 ;
SUR proposition du Directeur Dépar-
tementale de l'Agriculture et de
la Forêt :

ARRETE

Article 1^{er}

Le plan de chasse au Sanglier
(sus scrofa) est institué sur les
communes figurant sur la liste
annexée au présent arrêté.

Article 2

Les demandes d'attribution de
sanglier sont réalisées suivant
la procédure définie pour le
plan de chasse au grand gi-
bier (chevreuil).

Article 3

Le Secrétaire Général de la Pré-
fecture d'Ille-et-Vilaine et le Di-
recteur Départemental de l'Agric-
ulture et de la Forêt, sont char-
gés, chacun en ce qui le con-
cerne de l'exécution du présent
arrêté qui sera notifié au Direc-
teur Régional de l'Office Natio-
nal des Forêts de Bretagne et au
Président de la Fédération Dé-
partementale des Chasseurs
d'Ille-et-Vilaine. Le présent ar-
rêté sera publié au Recueil des
Actes Administratifs et affiché
dans les communes concernées
par les soins des maires.

Fait à Rennes, le -6 JAN. 1997

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
Bertrand LABARTHE

ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL DU -6 JAN. 1997

- BAINS SUR OUST
- BRUC SUR AFF
- GRAND FOUGERAY
- GUIPRY
- LA CHAPELLE DE BRAIN
- LA NOË BLANCHE
- LANGON
- LIEURON
- LOHEAC
- MESSAC
- PIPRIAC
- REDON
- RENAC
- SIXT SUR AFF
- ST GANTON
- ST JUST
- STE ANNE SUR VILAINE
- STE MARIE DE REDON

COMITE DES FETES

- le 1er février, le concours de belote a réuni 32 équipes à la salle des fêtes.

- le 6 juillet, nous vous invitons à

UNE JOURNEE DETENTE AUX ETANGS DE BELLE-PERCHE

- deux concours de pêche

8 h.30 à 12 heures - inscription : 40 frs

14 h.30 à 18 heures - inscription : 25 frs

toute la journée : 60 frs

- concours de palets

2 joueurs - 4 palets à partir de 14 h.30

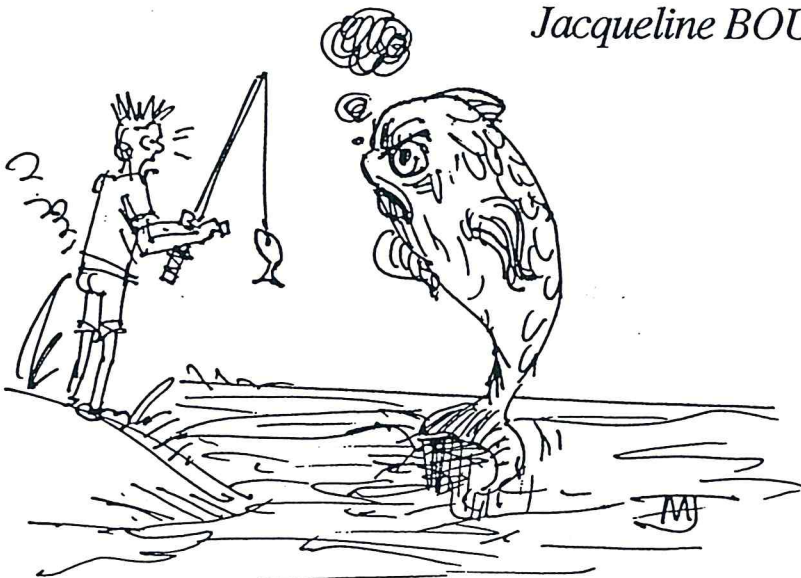
Coupes et nombreux lots - galettes saucisses- buvette

- le 15 août, nous retrouverons le groupe CERANIC sur la place du Commerce pour une soirée musique et danse.

La date du 20 Décembre a été retenue pour l'arbre de Noël.

Bonnes vacances à tous.

Jacqueline BOULAIS





Association Omnisports St GANTON

— RESULTATS DE LA SAISON 96-97 —

L'équipe A termine dernière de son groupe et descend en promotion de deuxième division. L'équipe B évoluant en 3ème division termine 10ème de son groupe.

— RESULTATS DU CONCOURS DE PALETS —

Ce concours de palets s'est déroulé le dimanche 22 juin, et malgré la pluie, a réuni 21 équipes. Les frères Dallérac de Saint Just se sont imposés une nouvelle fois.

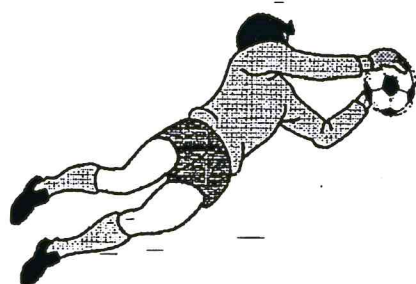
— RESULTATS DU TOURNOI LICENCIÉS —

Ce tournoi a eu lieu le dimanche 15 juin. 22 équipes y ont participé. En vainqueur, SIXT/AFF l'a remporté face à GUISS (PIPRIAC). En vaincu, c'est PIPRIAC qui s'est imposé devant SAINT GANTON.

— RENSEIGNEMENTS —

Pour tous renseignements, s'adresser à :

RENE BODIGUEL	02.99.08.73.12
CHRISTOPHE GEFFLOT	02.99.72.07.13
YANNICK TEMPLE	02.99.08.73.50





En haut : VINCENT DUCLOYER, MAURICE REQUINTEL, GILLES CAROFF,
ARNAUD LEBRETON, PHILIPPE PILPRE, MICKAEL LEBAU, J-YVES RIO,
GILLES JUSTAL, J-CLAUDE LAUNAY. En bas : ERWAN MOYON, ROGER
JAN, DENIS PILPRE, PHILIPPE HAMON, ARMEL GUIBERT, STEPHANE TEMPLE

— LES EQUIPES DE JEUNES —

Cette saison nous avons une équipe de benjamins et une équipe de -13 ans en entente avec SAINT JUST. Les -13 ans après un bon premier championnat on accède en - de 15 ans. Les benjamins on réalisé une saison satisfaisante, malgré plusieurs défaites. Cette année a vu naître une équipe de débutants (MICKAEL PROVOST, JEREMY DUCLOYER, JONATHAN BAUDU).

— LE NOUVEAU BUREAU —

Président : RENE BODIGUEL

Trésorier : CHRISTOPHE GEFFLOT

Vice-Président : VINCENT DUCLOYER

Secrétaire : YANNICK TEMPLE

Membres : YVES BABONNEAU _ HUBERT BOCHEREL _ GILLES CAROFF _ J-C LAUNAY _
LOUIS LEROUX _ FRANCK LESAGE _ J-YVES RIO.

— LES FETES DU CLUB —

Le 13 juillet : Tournoi de foot inter-villages à 13H30
équipes de villages
PAS PLUS DE 3 LICENCIES

TENNIS CLUB



ST. GANTON

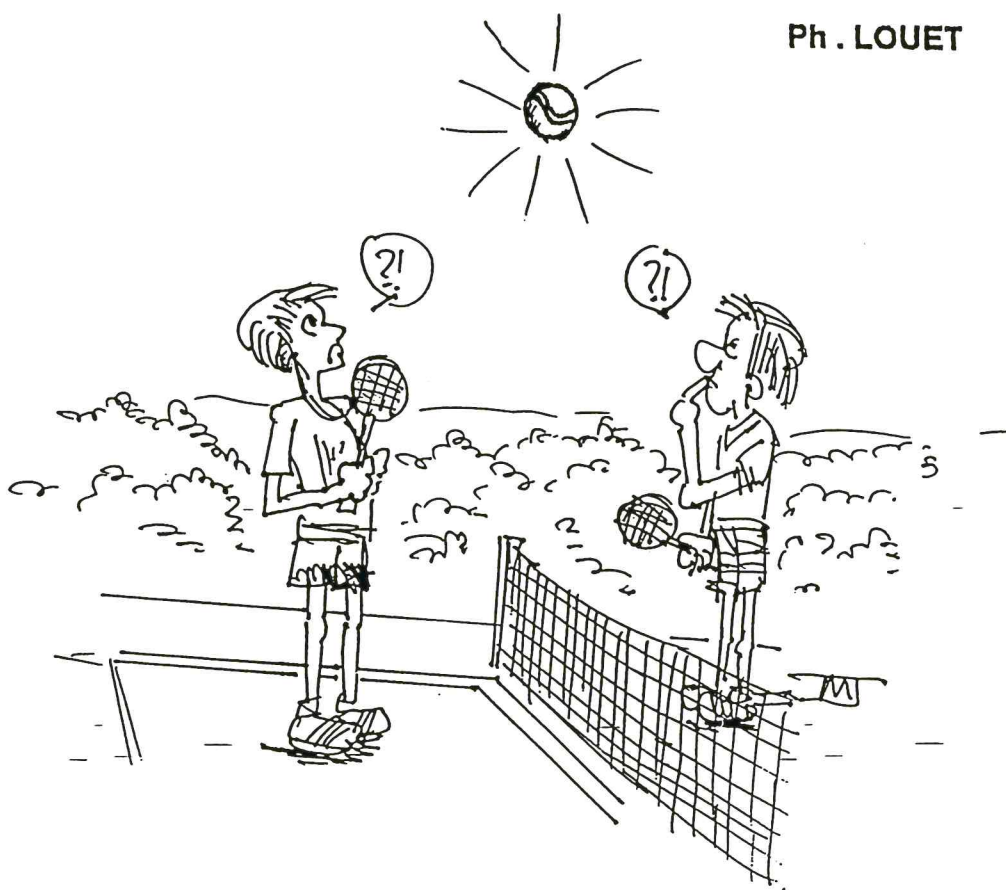
Cette année encore, notre tournoi qui s'est déroulé du 31 Mai au 28 Juin a remporté un vif succès avec 25 participants.

Les premiers matches se sont disputés dans d'excellentes conditions avec des joueurs d'un niveau de plus en plus perfectionné, donc des matches passionnants qu'un public intéressé est venu suivre pour encourager les joueurs.

Quand vous lirez cet article, la soirée de clôture de ce tournoi sera passée puisqu'elle est fixée au SAMEDI 28 JUIN avec, au menu une paëlla et à l'animation musicale PETER RINALDI et sa disco. Nul doute que nous aurons, comme les années passées, connu l'affluence amicale et la bonne ambiance qui sont coutumières lors de la soirée annuelle du Tennis-Club de notre commune.

Le Président,

Ph. LOUET



La gym. ' La Dynamique "

La saison de notre association se termine.

Nous pensons à la prochaine rentrée qui débutera en Septembre.

*Pour les inscription se munir d'un certificat médical, et l'
adhésion sera de 300,00 F. pour l'année.*

Les cours seront assurés le mercredi soir à 20 h 30 par

Mme Mantalacheta Lysiane diplômée d'un brevet d'état.

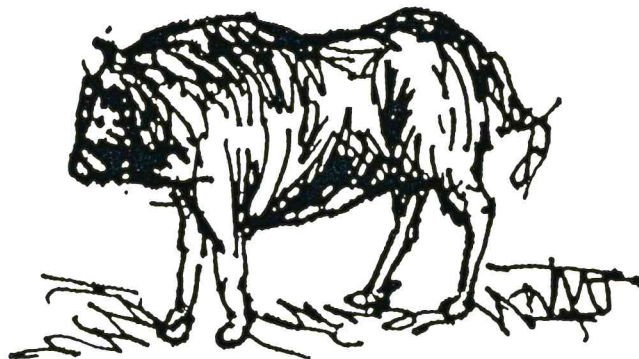
Les séances sont ouvertes à tous (hommes et femmes)

Un repas sera prévu début d'automne comme l'an passé.

L'équipe la Dynamique vous souhaite de passer de

Bonnes Vacances et vous dit à la rentrée.

La Secrétaire : M. Th. Le Barh



"L'ETERNELLE JEUNESSE" A FAIT SA " RUEE VERS L'OUEST"

Le Mardi 3 juin, 33 personnes aventurières se sont embarqué à bord d'un car - très confortable des Transports MORAND - en direction de PORNIC pour une plongée dans l'histoire de l'Ouest américain.

En cours de route, une visite fort intéressante de la Faïencerie de PORNIC - dont les 50 ans d'existence sont fêtés cette année - nous a fait découvrir la réalisation d'objets utilitaires et décoratifs qui font la joie des touristes de passage dans cette belle région et témoignent du talent des jeunes femmes décoratrices car toutes les peintures sont faites à la main.

Nous avons repris notre chemin en direction du " Ranch des bisons " ; le temps d'un apéritif d'accueil a permis à des intrépides de se mesurer au maniement du lasso et du fouet, oh ! pas si facile, mais une corne attrapée ou un claquement réussi, cela fait plaisir, hein ? les Henri, Louis, Francis, Moïse et les autres !...

Un bon repas nous a été servi à l'Auberge de SITTING BULL et nous avons, bien sûr, dégusté un steak de bison, agréable découverte culinaire pour tous. L'après-midi a été consacré au spectacle Buffalo avec évocation de ce grand Ouest américain avec ses coureurs des bois, ses chasseurs - plus ou moins animés de bonnes intentions - faisant le troc avec les Indiens pour les fourrures, ses cow-boys convoyant les immenses troupeaux, et surtout, la présence de millions de bisons qui constituaient la source de vie des Indiens.

Clameurs, odeur de crottin, chevaux bien dressés, cavaliers acrobates (ah! le jeu du ruban à récupérer entre les cornes du bouvillon !), ce spectacle s'est terminé avec des refrains "country". Nous avons pris place dans une carriole et au pas d'une douce jument, nous sommes allés voir le troupeau de bisons qui paissait tranquillement - les mères et leurs petits de l'année couchés dans les grandes herbes - mais en gardant une distance prudente : les bisons sont restés sauvages et n'aiment pas trop les humains !

Après cette bonne journée, loin du quotidien, nous avons repris la route du retour, un peu fatigués, mais des chansons ont égayé le trajet et nous nous sommes promis de repartir plus tard, dans une autre direction.

Le Mardi 24 juin est notre dernier rendez-vous mensuel avant les vacances d'été. Nous allons lancer la préparation de notre sortie de Septembre.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

La Secrétaire,

Marie-Pierre BOURHIS

A.P.A.R. ACTIVITES

CENTRE AERE

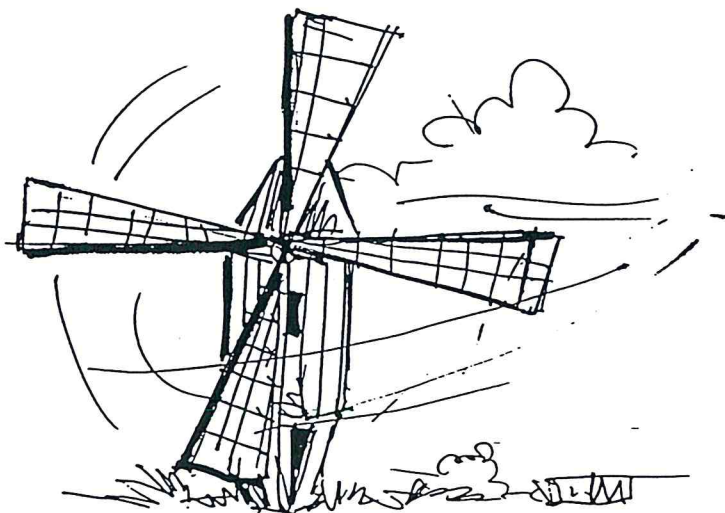
Le centre aéré n'ouvrira pas ses portes cette année à "La Belle Alouette". Les bénévoles, qui n'étaient plus que trois à se charger de la mise en route, de la gestion et de la préparation ont, pour cet été, jeté l'éponge.

Lassitude, manque de soutien de la part des habitants, le fait que la directrice ait trouvé un contrat sur une commune voisine, tous ces éléments expliquent cette décision de l'A.P.A.R. qui n'a pourtant pas été prise de gaieté de coeur. En effet, quelques enfants, dont les parents travaillent, se retrouvent, cet été, sans autre loisir que de se rendre chez leurs grands-parents (ce qui peut être au demeurant très agréable) mais finis les créations de cerf-volants, les balades à dos de poney, les nuits sous la tente et surtout, les échanges entre les enfants de la commune.

Si PIPRIAC a monté son propre Centre de Loisirs, nous constatons, hélas, que les dirigeants se limitent, comme nous le faisions, à 49 inscriptions. Mais, ce qui était explicable sur notre commune pour des raisons de locaux et d'espace, ne se justifie pas du tout pour un chef-lieu de canton.

Les bénévoles vous rappellent aussi, qu'un Centre de Loisirs à Saint-Ganton, cela signifiait une moyenne de trois emplois par été pour des jeunes de la commune (les trois autres venant des communes limitrophes), c'était aussi les courses effectuées chez les commerçants de La Roche durant trois semaines, bref, tout un ensemble de choses qui sont loin d'être négligeables pour la vitalité d'une commune rurale

Françoise MAO-LE LAY



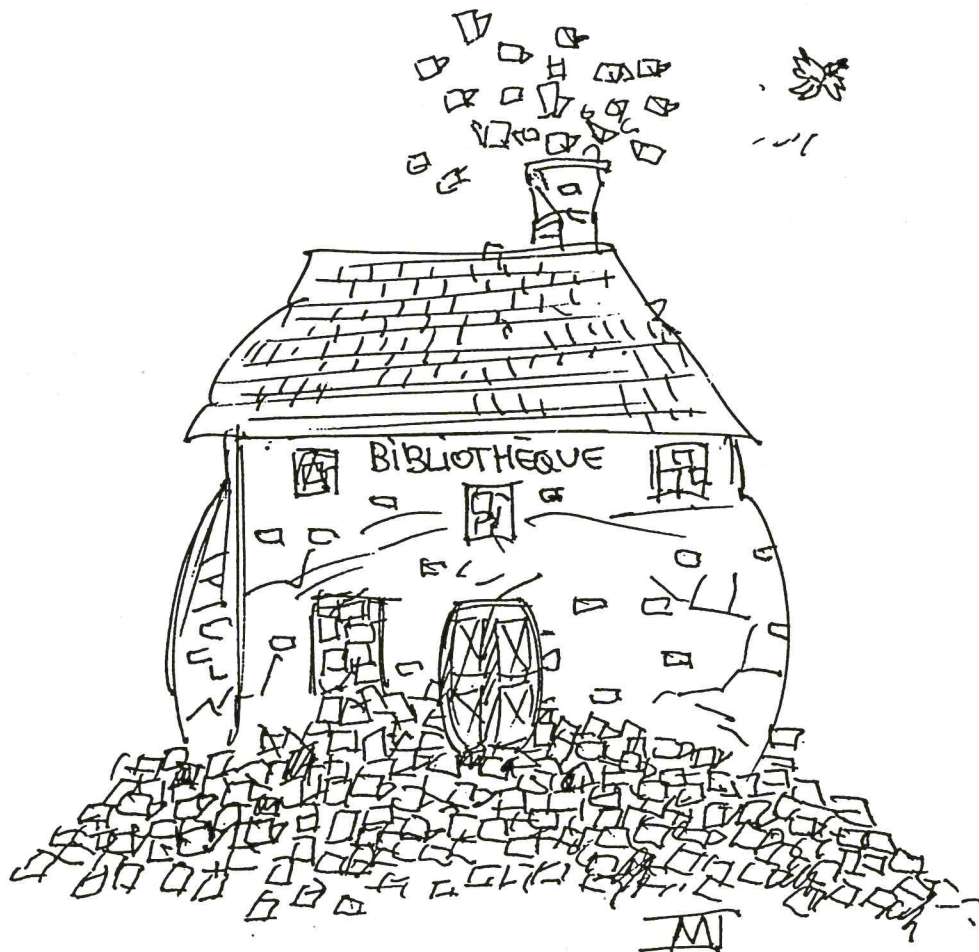
BIBLIOTHEQUE

Pour l'été, les nouveautés viennent garnir les rayons de notre bibliothèque Saint-Gantonnaise. Il y en a pour tous les goûts : nouveaux romans, documentaires, bandes dessinées.

Au mois d'août, la bibliothèque fermera ses portes. La réouverture se fera en Septembre avec une modification notable des horaires ; en effet, la permanence du mercredi est supprimée. Les habitués de cette plage horaire devront, désormais, venir sortir des livres le samedi matin de 10 h. à 12 h.

Une animation sera préparée avec Saint-Just, comme l'an passé, dans le cadre du "Temps des Livres".

Les bénévoles vous attendront donc le samedi matin et pour la fête des livres.





THEATRE - La troupe "La Belle Alouette" a plié ses rideaux et démonté son estrade...

Il n'est de bonne compagnie qui ne se quitte ...

Il reste les impressions ...

"Le désir de réussir et le talent de la jeune équipe,
" le dévouement et les contraintes pour les parents d'accompagner leurs enfants à chaque répétition et elles furent nombreuses,
" l'imagination pour la création des costumes et des décors avec le peu de moyens dont nous disposions,
" les plaisirs partagés des bons moments de nos rencontres,
" Vos applaudissements répétés et chaleureux qui nous sont allés droit au coeur ...
J'ai pris cela comme un encouragement et nos jeunes "stars" sont prêtes à repartir pour une nouvelle aventure.

Michelle FOUGEROUSE

- " Dis Mamie, c'est quoi un jardin zoologique ?"

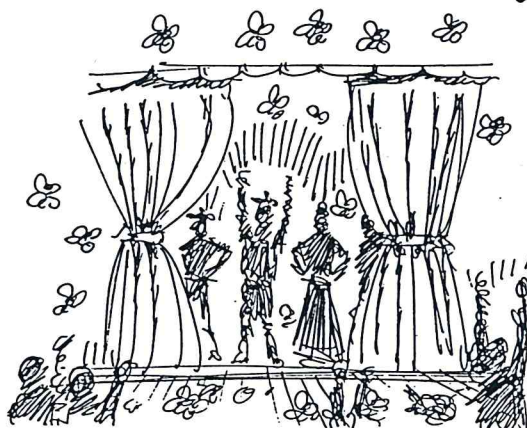
- " Oh ! par exemple, un géant français avec des chaussettes rouges ! Vous désirez Monsieur ?"

- " Maintenant, je te vois mal essayer les ressorts du canapé avec Clara !"

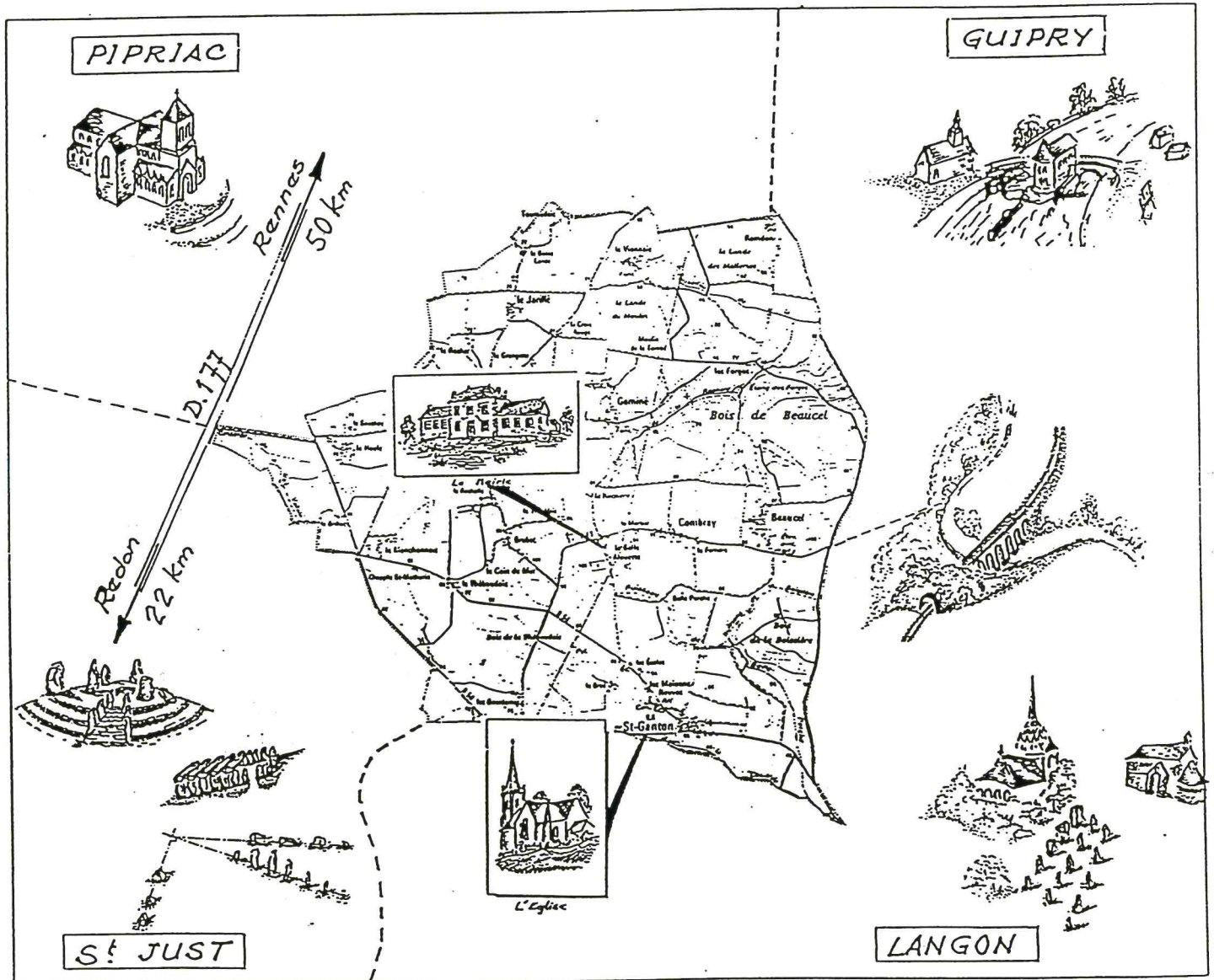
Quelques répliques pour se souvenir du théâtre à Saint-Ganton. Après une saison réussie et satisfaisante qui s'est déroulée, non sans péripéties, je voudrais avoir une pensée pour les metteurs en scène qui s'essoufflent quelquefois, surtout pour la mise en scène des enfants, il faut dire que les adultes sont des élèves "sérieux" ! Notre seul regret à tous, je crois, ce sont tous ces investissements pour ne faire que trois représentations.

Pour l'instant, n'y pensons plus et projetons-nous vers les vacances à venir (pour certains) avec l'intention de se retrouver au printemps prochain pour se faire plaisir, pour vous faire plaisir.

Jacqueline BOUREL



Il était une fois,
en Pays de Vilaine ...



... ou l'histoire de :

St - GANTON

Article rédigé par l' A.P.A.R.
(Association Pour l'Animation en milieu Rural)

Nous continuons la découverte de notre commune par

LE CHEMIN DES CROIX **(2^e partie)**

Nous évoquons aujourd'hui, la croix du cimetière estimée du XV^e-XVI^e siècle (1). Nous parlons également du souvenir des anciens prêtres laissé par les vieilles tombes. Notre église, si modeste soit-elle, mériterait qu'on approfondisse son histoire. Avec la fontaine Saint-Eutrope et le mur du cimetière, nous avons là un patrimoine très ancien d'un enclos paroissial.

Concernant notre précédent article, notre appel a été entendu. Nous avons pu, ainsi, retrouver deux autres croix de familles qui n'étaient pas recensées. C'est bien connu, nous ne savons pas regarder. A l'heure d'Internet où beaucoup de messages deviennent éphémères, ces signatures que l'homme a laissées dans le paysage nous interpellent.

LA VIONNAIS - CROIX DE LA FAMILLE HELIGON-HINOT



Elle a été construite en 1960 à la suite d'un vœu prononcé pour la guérison du grand-père tombé paralysé. Elle a été inaugurée en 1961 et est en granit. Entourée de deux lilas très fleuris au printemps, elle est toujours entretenue en mémoire de ses donateurs.

Lors de notre collecte, nous avons pu évoquer, avec plaisir, un autre fait bien vivace dans la mémoire de Madame HELIGON. L'excellent ouvrage sur Guipry, rédigé par Pierre LEBRETON, le mentionne (2)

LE CHEMIN DE L'ENFER

Un combat se serait déroulé entre Gaulois (Vénètes ou Coriosolites) et Romains dans un chemin creux situé à 100 mètres au nord-ouest du village de la Tenille. Il se dirigeait vers le village des Emailleries et portait le nom de " Chemin de l'enfer ", peut-être, en souvenir de ce combat. Pierre LEBRETON précise que, près de ce lieu, en juin 1908, une poterie contenant environ 600 pièces de monnaies, vénètes pour la plupart, y fut découverte.

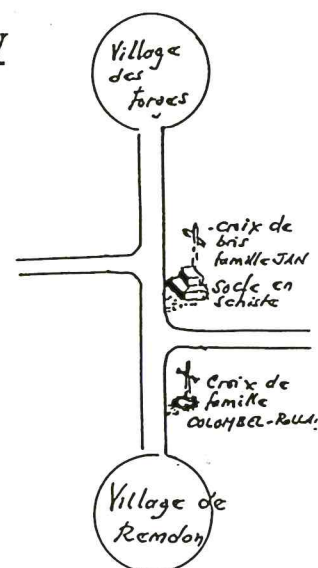
-
- (1) - La Vie Diocésaine - revue de Mars 1992 - Père Roger BLOT
 - (2) - GUIPRY : " HISTOIRE D'UN PAYS BRETON " Pierre LEBRETON - Editions Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine 1995.
-

La seconde croix de famille n'est plus constituée que d'un socle de pierres de schiste.

ROUTE DES FORGES A REMDON - FAMILLE JAN

Non loin de la croix de Famille COLOMBEL-ROLLAIS, il reste le vestige d'une croix en bois. Seul, le socle maçonné en pierres de schiste est visible. Malheureusement, les engins modernes d'entretien des fossés et talus vont l'achever rapidement.

Elle a été érigée vers 1896 par Jean-Pierre JAN et Marie LUC. Ces personnes sont parties en 1898 travailler au Canada pour y créer une exploitation agricole. Aujourd'hui, les descendants reviennent régulièrement en France visiter la famille.



LA CROIX DU CIMETIERE

Extrait de la revue "La Vie Diocésaine" de Mars 1992.

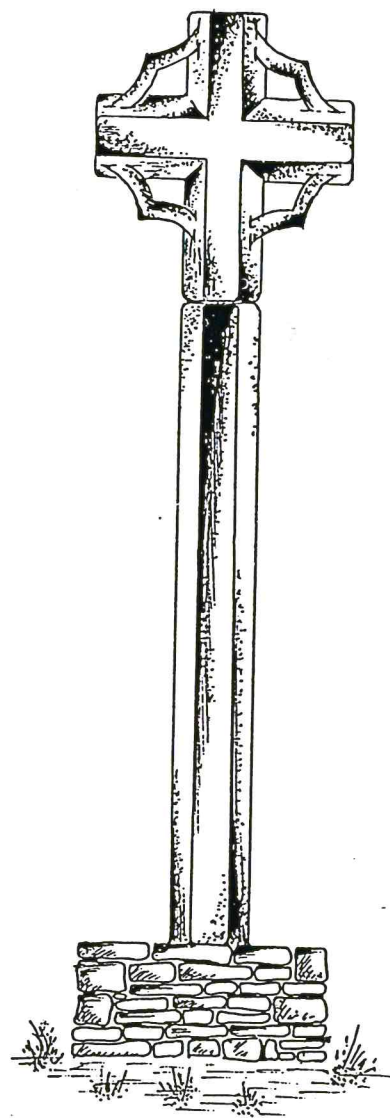
En couverture, nous avons honoré aussi une dernière croix de grès, simple, mais pure de forme, avec un fût en ardoise. C'est à SAINT-GANTON, paroisse qui se trouvait jusqu'en 1790 à la rencontre des diocèses de St-Malo et Vannes, Rennes et Nantes. Elle est encore dans le cimetière proprement dit autour de la petite église, plein comme un oeuf. Si elle ne tombe pas, elle pourrait bien à l'avenir clore un circuit des croix de grès qui partirait de Saint-Jacques en passant par Pléchâtel, Maure et Lieuron.

P. Roger BLOT

Une autre description, donnée par Guillotin de Corson en 1885, à l'occasion d'un inventaire d'une trentaine de croix du diocèse mentionne la croix de Saint-Ganton : "Au nord de l'église, et à côté de la fontaine St-Eutrope - dont le culte est fort ancien dans la localité - existe une croix en granit, sculptée avec goût, dans le style du XV^e siècle. Ce qui la distingue, particulièrement, c'est un tronc pratiqué à sa base et dans la pierre même. Il était destiné à recevoir les aumônes des pèlerins de St-Eutrope très nombreux jadis".

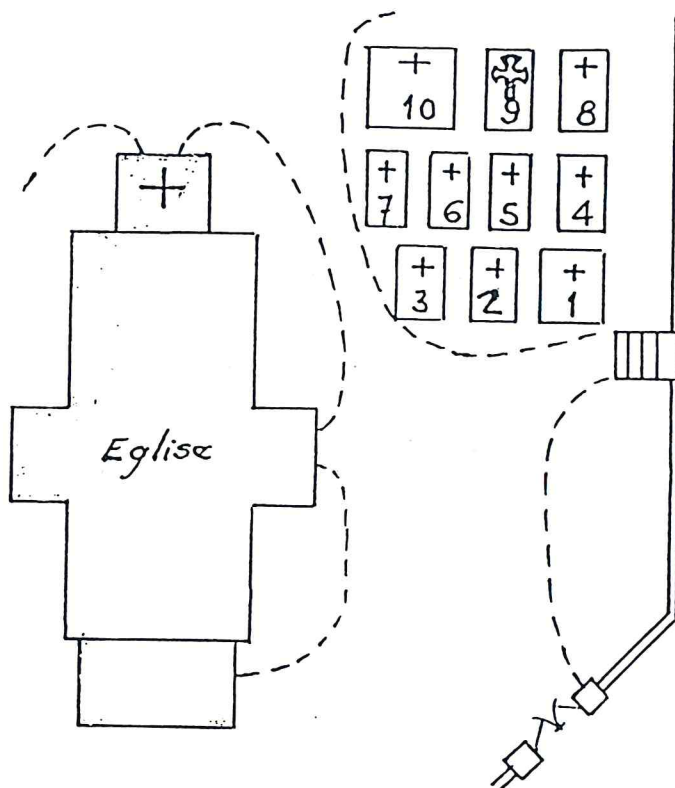
Sa position donnée au nord et le tronc pratiqué à la base laissent à penser que cette croix aurait été déplacée. Quant au granit, Guillotin-de-Corson n'était, semble-t-il, pas ami avec la géologie.

(Voir aussi DASTUM N° 8 - Albert POULAIN)



TOMBES DES "VIEUX PRETRES" DANS LE CIMETIERE

1 -	Famille COTTAIS-ROGER
2 -	non lisible
3 -	A la mémoire de M. l'Abbé J.M. OREVE Vicaire à PAIMPONT mort pour la France 1879-1916 DE PROFUNDIS Dernier hommage de sa famille
4 -	Famille LEROUX-REDOUBLE
5 -	Ici repose le corps de Messire et discret Joseph GERARD Recteur de St-GANTON décédé le 9Avril 1868 à l'âge de 66 ans . Priez pour lui .
6 -	Priez pour le repos de l'âme de M.F. OREVE nommé Recteur en 1864 à St-SULPICE de la FORET décédé à St-GANTON à l'âge de 73 ans le 18 Mars 1895 . D.F.P.D.
7 -	A la mémoire de V. et D. Messire Jean M. COIGNARD Vicaire à GUIGNEN 19 ans-Recteur de St-GANTON 19 ans décédé le 23 Aout 1916 (?) à l'âge de 65 ans
8 -	Famille TIGER - DELANOE Jean TIGER 1958-1977
9 -	Tombe construite en pierres aucune inscription (hauteur=)
10 -	Famille TEGUEL (?)



A la TOUSSAINT 1991,
les tombes des "vieux prêtres",
ont été remplacées par un seul monument
identifié par une plaque :

St-GANTON
A la mémoire de ses Abbés
J. GERARD - 1868
M.F. OREVE - 1895
J.M. COIGNARD - 1916
J.M. OREVE - 1916
- J. BERTIN - 1939



LA FÊTE DE LA CLASSE "7"

La fête de la classe "7" a eu lieu le dimanche 13 avril. Ce sont les jeunes de 20 ans qui, deux mois auparavant, se sont chargés des préparatifs et comme le veut la coutume, ont parcouru les villages pour inviter les gens de "la classe".

C'est avec plaisir que nous avons constaté que la majorité des personnes ayant habité à SAINT-GANTON et que les jeunes de 20 ans avaient conviées, ont répondu à leur invitation.

Cette journée de fête a débuté par la messe à 11 heures, puis nous nous sommes rendus à "La Belle Alouette" pour la photo-souvenir.

Vers 13 heures, tout le monde s'est mis à table et après un petit discours de Monsieur le Maire, l'équipe des "20 ans", aidée par les accordéonistes, a commencé à mettre de l'ambiance. Puis, naturellement, chaque convive de 10 à 70 ans, s'est joint à eux.

Cette agréable journée s'est achevée par un bal animé par l'orchestre "Jo et les canaris" que nous remercions.

Les "vingt ans" remercient toutes les personnes qui ont participé à cette fête et espèrent vous retrouver dans ... 10 ans !





St Ganton était cette année à l'honneur lors de la Rando Ouest-France. Un départ pédestre de 35 km. et un passage V.T.T. avaient lieu sur notre commune. Je tiens à remercier particulièrement tous les bénévoles. Mais je crois que les plus grands remerciements viennent des participants lorsqu'ils nous disent "On voit que nous sommes à St Ganton car l'ambiance y est chaleureuse". Mais cela est aussi une assez grosse organisation qui a ses points forts mais aussi ses faiblesses qui en font son charme.

Cette année la participation a été:

Randonneurs	: 9 204
Pédestres	: 6 112 dont 60 à mobilité réduite (240 au départ pédestre de St Ganton)
Vététistes	: 2 691 dont 99 cyclotouristes
Cavaliers	: 150
Canoëtistes	: 233
Voitures	: 17

Il y a eu 48 communes à participer sans oublier les 1 876 bénévoles

Merci et bonnes randos pour cet été

E. LE BARH



BONNES VACANCES

